

CPNAE – CP218
ORBA – DESCRIPTION DE FONCTION

Fonction : Conseiller prévention (niv. 2) (h/f)	Gamme de fonction : Environnement et sécurité								
Code de fonction : 10.01.01									
Date : 01/07/2006									
Place dans l'organisation	Chef direct : Directeur de l'entreprise. Subordonnés : aucun.								
But de la fonction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à la définition, à l'exécution et au suivi de la politique de sécurité sur le lieu de travail de manière à concrétiser les objectifs de l'entreprise et à satisfaire aux prescriptions légales en matière de prévention et de sécurité sur le lieu de travail. 								
Nature des activités/ Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseiller et seconder la direction de l'entreprise en vue de l'élaboration d'une politique de sécurité sur le lieu de travail. ▪ Appliquer le programme de sécurité convenu. ▪ Assurer le suivi du programme de sécurité. 								
Interaction sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les collaborateurs de l'entreprise à l'importance de la sécurité. Collecter des informations auprès de la direction, du service technique et des collaborateurs. Se concerter avec la direction sur la faisabilité des idées. Présenter des propositions et des problèmes lors des réunions du CPPT. Motiver tous les collaborateurs à contribuer positivement à la sécurité générale. Accompagner les auditeurs (externes). Elaborer des instructions et des procédures. Assurer des présentations et des formations. Mener des discussions avec des instances externes en relation avec des autorisations et en cas de catastrophes. 								
Place dans l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser un PC. Manipuler des instruments de mesure <table border="1" style="margin-left: 20px; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 30%;"></td> <td style="width: 30%;">applications bureautiques</td> <td style="width: 30%;">base de données</td> <td style="width: 30%;">logiciels spécialisés et propres à l'organisation</td> </tr> <tr> <td>base approfondi professionnel</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> ▪ Veiller scrupuleusement à l'application des prescriptions de sécurité. Se tenir au courant des dispositions légales applicables. 		applications bureautiques	base de données	logiciels spécialisés et propres à l'organisation	base approfondi professionnel	x		
	applications bureautiques	base de données	logiciels spécialisés et propres à l'organisation						
base approfondi professionnel	x								

▪ **Tâches principales**

- Conseiller la direction de l'entreprise et la seconder dans le cadre de l'élaboration d'une politique de sécurité sur le lieu de travail de manière à garantir que l'entreprise ne présente aucun danger pour la sécurité des collaborateurs et des autres personnes présentes dans l'entreprise. Cela comprend e.a. :
 - conseiller la direction sur tout ce qui concerne la sécurité dans l'entreprise et les dispositions légales applicables en la matière ;
 - conseiller la direction sur le plan d'action annuel et le plan de prévention global ; présenter et défendre des propositions à la direction et au CPPT ; consigner les mesures de prévention dans les plans de sécurité désignés ;
 - établir et gérer le budget de sécurité.

- Appliquer le programme de sécurité convenu dans le but d'améliorer les conditions de travail au sein de l'entreprise et de limiter le nombre d'incidents et d'accidents ainsi que leur coût. Cela comprend e.a. :
 - établir des rapports mensuels et annuels ;
 - élaborer et diffuser toutes sortes de procédures de sécurité, de manuels d'utilisation, de fiches de poste de travail et de programmes de prévention ;
 - Accompagner les réunions du CPPT et coordonner les actions qui sont décidées au sein de ce comité ; assurer le travail de secrétariat du comité ; informer les membres au sujet des modifications des règlements et des lois en matière de sécurité ;
 - élaborer les prescriptions de sécurité auxquelles les machines doivent satisfaire et vérifier si elles y satisfont effectivement ; établir des rapports de sécurité, d'ergonomie et de mise en service ;
 - exécuter les contrôles et missions prévus par la loi ; instaurer et exécuter diverses évaluations (analyses des risques sur les machines et les installations, étude du lieu de travail, formulaires de déclaration d'incidents, enquêtes sur les accidents du travail, ...) ainsi que des formulaires de suggestion d'améliorations des situations à risque ;
 - élaborer et actualiser des plan d'actions pour l'entreprise (sécurité, enquiquiner, ...);
 - définir des directives de sécurité qui doivent être appliquées dans l'entreprise ; former les personnes concernées à cet effet ;
 - informer les intéressés de la politique de sécurité, de santé et de bien-être ; collaborer avec les services de prévention internes et externes ;
 - sensibiliser les responsables hiérarchiques et les collaborateurs de l'entreprise à la sécurité et veiller à ce que les prescriptions de sécurité soient respectées par tout un chacun ;
 - tenir l'administration de sécurité obligatoire ; mise à jour de la documentation ;
 - demander des autorisations et accompagner les instances de contrôle externes lors des audits.

- Contrôler le suivi du programme de sécurité pour s'assurer que les normes en matière de soins de santé, de prévention d'incendie et de prévention de sécurité sont respectées. Cela comprend e.a. :
 - réaliser des audits de sécurité de l'entreprise ; établir un rapport avec des conclusions et le présenter à la direction et au CPPT ;
 - veiller au respect des prescriptions légales en matière de sécurité et de prévention sur le lieu de travail ;
 - inspecter les machines, les locaux et les instruments de travail ; veiller à l'utilisation et à la mise en œuvre des moyens de production ;
 - contrôler les conditions de travail des collaborateurs et leur infrastructure (port des tenues de protection, rangement et étiquetage des produits toxiques et dangereux, utilisation correcte des machines, ...).

Inconvénients :

- Tension due aux conditions de travail durant le séjour dans les halls de production.